

CMC Markets Germany GmbH (ci-après dénommés « CMC Markets », « nous », « notre », « nos ») s'engage à agir avec vous de manière honnête et au mieux de vos intérêts dans le cadre de l'exécution de vos Ordres. Dans la présente Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader, nous faisons la synthèse du processus d'exécution de vos Ordres sur notre Système de Négociation, conformément à notre obligation réglementaire de prendre des mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat possible pour vous. Lorsque vous faites une transaction par l'intermédiaire de notre Système de Négociation, vous consentez à ce que vos Ordres soient exécutés de la manière exposée ci-après, en dehors d'une Place de Négociation.

Dans la présente Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader, les mots et expressions qui commencent par des lettres capitales ont le sens défini à l'Annexe 3 des Conditions Générales.

1. Points Clés

Cette section présente les points clés de cette Politique d'Exécution des Ordres MetaTrader.

- 1.1 La Plateforme MetaTrader est accordée sous licence à CMC Markets par MetaQuotes Software Corp (« MetaQuotes »), une tierce partie qui n'a aucun lien avec CMC Markets. Nous utilisons le logiciel de gestion et de déclenchement des ordres de la Plateforme MetaTrader selon nos Cours et l'exécution des Ordres. La Plateforme MetaTrader est une plateforme de négociation indépendante de nos autres plateformes de négociation.
- 1.2 CMC Markets constitue la seule place d'exécution de vos Ordres. Cela signifie que vos Ordres sont exécutés par le moyen d'une transaction bilatérale avec nous en tant que contrepartie concernant vos transactions, sur le Système de Négociation, et non pas au moyen d'une transaction sur n'importe quelle Place de Négociation ou autre infrastructure d'exécution externe. Nous n'utiliserons aucune autre place d'exécution pour exécuter vos Ordres.
- 1.3 Le Système de Négociation est entièrement automatisé pour la cotation et l'exécution des Ordres. CMC Markets s'appuie sur le logiciel de MetaQuotes pour nous fournir les données relatives aux Ordres, y compris les Ordres en Attente. En cas de différences entre la Plateforme de Back Office et la Plateforme MetaTrader, nous prenons toutes les mesures raisonnables pour concilier la différence, le cas échéant. Toutefois, si des différences subsistent entre la Plateforme MetaTrader et la Plateforme Back Office, les chiffres affichés sur la Plateforme Back Office prévaudront. Les exemples de différences potentielles comprennent, sans s'y limiter, les besoins en Marge et la conversion des devises. Ces différences peuvent être à votre avantage ou à votre désavantage.
- 1.4 Nos Cours sont générés par voie électronique par le Système de Négociation, et ils peuvent être différents des cours générés par les Places de Négociation, les autres marchés, les places/prestataires d'exécution ou les autres plateformes de négociation de CMC Markets.
- 1.5 Conformément à l'article 3.3.5 des Conditions Générales, lorsque vous nommez un intermédiaire, un gestionnaire discrétionnaire de placements ou une personne similaire comme une Personne Autorisée pour agir à votre nom et que la personne agit également au nom d'autres clients de CMC Markets, la Personne Autorisée peut décider de passer un seul ordre groupé relatif à des Transactions pour plusieurs clients en lien avec un Produit et ensuite ventiler une partie de cet Ordre pour représenter votre Ordre. Nous ne sommes pas responsables du regroupement et de la ventilation de tels ordres et de tels regroupement et ventilation de ces Ordres peut s'opérer à votre désavantage.
- 1.6 En conséquence de mouvements rapides de cours, le Cours auquel le Système de Négociation exécute un Ordre concernant une Transaction peut vous être plus ou moins favorable que le Cours affiché sur le Système de Négociation lorsque vous passez l'Ordre.
- 1.7 En plaçant un Ordre, vous transmettez au Système de Négociation une instruction de passer cet Ordre pour votre Compte sur la base des Cours générés par le Système de Négociation. Merci de consulter nos Conditions Générales et notre Site Internet pour plus de détails concernant le placement et l'exécution de vos Ordres, ainsi que les commissions.
- 1.8 Un Ordre ne sera considéré reçu par la Plateforme de Back Office qu'au moment de sa réception effective par la Plateforme de Back Office, qui peut ne pas avoir lieu dès que vous envoyez cet Ordre sur la Plateforme MetaTrader.
- 1.9 Il est possible qu'avant que la Plateforme de Back Office ne reçoive un Ordre Limit, un Ordre Take Profit, un Ordre Stop ou un Ordre Stop Loss de la Plateforme MetaTrader, de nombreuses mises à jour de Cours aient eu lieu, voir clauses 2.3 et 2.4 pour plus de détails.

2. Traitement par le Système de Négociation des différents types d'Ordres

Cette section 2 fournit des informations sur les différents types d'Ordres.

Les Ordres énumérés ci-dessous sont gérés et déclenchés sur la Plateforme MetaTrader et exécutés par CMC Markets.

- 2.1 **Ordre au Marché** Un Ordre au Marché de vente sera exécuté sur le Système de Négociation au premier Cours Acheteur disponible et un Ordre au Marché d'achat au premier Cours Vendeur disponible, et sera exécuté dès que possible après que l'Ordre a été accepté, à condition que l'Ordre au Marché soit placé durant les Heures de Négociation et que le Système de Négociation soit disponible au moment où l'Ordre au Marché est placé. Nonobstant notre droit général de refuser tout Ordre pour quelque raison que ce soit, il peut arriver que nous refusions un Ordre au Marché en raison, entre autres, de la rapidité et du volume de vos négociations.
- 2.2 **Ordre Limit / Ordre Take Profit** Un Ordre Limit ou Take Profit d'achat à un Cours Cible sera exécuté au Cours Cible ou moins, lorsque le Cours Vendeur est égal ou inférieur au Cours Cible.
Un Ordre Limit ou Take Profit de vente à un Cours Cible sera exécuté au Cours Cible ou plus, lorsque le Cours Acheteur est égal ou supérieur au Cours Cible.
À compter de l'ouverture, aucune amélioration de prix ne sera appliquée pendant les heures de négociation ni pendant les périodes d'enchères.
- 2.3 **Ordre Stop / Ordre Stop Loss** Un Ordre Stop ou Ordre Stop Loss d'achat à un Cours Cible sera exécuté lorsque le Cours Vendeur est égal ou supérieur au Cours Cible et sera exécuté au premier Cours Vendeur disponible au moment où l'Ordre est exécuté par le Système de Négociation ou au cours cible si le premier Cours Vendeur disponible est inférieur au Cours Cible.
Un Ordre Stop ou Ordre Stop Loss de vente à un Cours Cible sera exécuté lorsque le Cours Acheteur est égal ou inférieur au Cours Cible et sera exécuté au premier Cours Acheteur disponible au moment où l'Ordre est exécuté par le Système de Négociation ou au cours cible si le premier Cours Acheteur disponible est supérieur au Cours Cible.
Les Ordres Stop et Ordres Stop Loss ne sont pas garantis et peuvent être assujettis au phénomène de « gapping ». Il n'est pas possible d'associer des ordres stop loss garantis aux Positions sur le Système de Négociation.
- 2.4 **Stop Suiveur** Un Stop Suiveur est un algorithme qui gère les Ordres Stop Loss.
Un Stop Suiveur placera automatiquement un Ordre Stop Loss sur une Transaction dès que celle-ci aura réalisé un profit d'au moins la valeur en points du Stop Suiveur (par exemple, si la valeur du Stop Suiveur est de 15 points, la Transaction devra avoir réalisé un profit d'au moins 15 points pour que l'Ordre Stop Loss soit placé). Par la suite, si la Transaction devient plus rentable, le Stop Suiveur ajustera l'Ordre Stop Loss afin de maintenir la distance par rapport au Cours de l'Ordre Stop Loss égale à la valeur en points du Stop Suiveur. L'Ordre Stop Loss sera exécuté conformément à la clause 2.3 ci-dessus.
Un Ordre Stop Loss distinct peut être placé sur une Transaction parallèlement à un Stop Suiveur. Dans ce scénario, comme un seul Ordre Stop Loss peut exister à la fois sur une Transaction, une fois que le Stop Suiveur est activé, il ajustera l'Ordre Stop Loss précédemment placé séparément.
- Important :**
Si plusieurs Transactions sur le même Produit sont associées à un Stop Suiveur, seul le Stop Suiveur le plus récent à être activé sera ajusté.
Un Stop Suiveur ne fonctionnera que tant que vous resterez connecté à votre compte MetaTrader et à la Plateforme MetaTrader et que vous serez connecté à Internet.
- 2.5 L'ouverture d'une nouvelle Transaction dans la direction opposée à une Transaction existante ne ferme pas la Transaction initiale puisqu'il n'y a pas de compensation en place sur les Transactions effectuées sur le Système de Négociation.
- 2.6 Vous ne pouvez pas ouvrir, modifier ou fermer des Ordres sur la Plateforme de Back Office. Vous devez utiliser la Plateforme MetaTrader pour négocier avec CMC Markets. Pour consulter vos Ordres, vous devez vous connecter à la Plateforme MetaTrader.
- 2.7 La Plateforme de Back Office affiche toutes vos Transactions et Positions ouvertes. Toutefois, les Ordres liés ne sont pas affichés sur la Plateforme de Back Office.
- 2.8 Le Système de Négociation ne vérifie pas les fonds disponibles lorsqu'un Ordre en Attente est passé. Si vous n'avez pas les fonds nécessaires pour couvrir l'Ordre au moment de l'exécution, l'Ordre en Attente est annulé.

3. Facteurs que nous considérons pour déterminer la meilleure exécution

- 3.1 Lorsque nous exécuterons des Ordres, nous respecterons toutes les étapes appropriées pour obtenir le meilleur résultat pour vous, en prenant en compte le type d'instruments financiers lié à l'Ordre concerné ainsi que d'autres facteurs d'exécution.

- 3.2 Nous prendrons en compte les facteurs d'exécution suivants lorsque nous exécuterons votre Ordre, classés par ordre d'importance du plus important au moins important:
- 3.2.1 Cours;
 - 3.2.2 Autres frais y compris Taux de Change;
 - 3.2.3 rapidité d'exécution;
 - 3.2.4 probabilité d'exécution et de règlement; et
 - 3.2.5 taille de votre Ordre.

4. Cours générés par le Système de Négociation

La présente section vous renseigne sur les Cours et sur l'exécution de vos Ordres.

- 4.1 Le meilleur résultat possible lorsque votre Ordre sera exécuté sera déterminé en terme de considération totale (i.e. le cours de votre Ordre et les coûts associés à l'exécution).
- 4.2 Les Cours des Produits sont générés de manière électronique par le Système de Négociation. Ces Cours tiennent compte des données du marché provenant de sources diverses afin de nous permettre de vérifier si nos Cours sont justes et si nous respectons notre obligation de meilleure exécution. Cependant, les Cours peuvent ne pas correspondre aux cours que vous constatez ailleurs (y compris les cours des Places de Négociation ou d'autres fournisseurs). Les Cours incluent notre marge appropriée.
- 4.3 Les fluctuations de marché et les conditions techniques, en plus des Événements Fortuits, pourraient signifier que les Cours que vous voyez sur votre appareil lorsque vous passez un Ordre peuvent ne pas être identiques au Cours auquel la Transaction est exécutée. Si des changements interviennent au niveau du Cours en vigueur entre le moment où vous passez l'Ordre et le moment où nous recevons cet Ordre ou le moment où l'Ordre correspondant est exécuté ou réglé par le Système de Négociation, l'Ordre est généralement exécuté (ou en fonction du) au Cours lorsque l'Ordre est exécuté par le Système de Négociation. Cela pourrait se révéler à votre désavantage ou, au contraire, à votre avantage.
- 4.4 Il peut arriver que les circonstances empêchent le Système de Négociation de générer des Cours ou aient une incidence sur les Cours qui auront été générés. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter en particulier les articles 4.2.1 (« Accès à la Plateforme ») et 8.2 (« Événements Fortuits »), ainsi que l'article 11 de l'Annexe 1 (« Opérations sur Titres, Cas d'Ajustements et Cas de faillite ») de nos Conditions Générales.
- 4.5 Consultez l'onglet « Nos Cours » du Site Internet pour de plus amples renseignements sur les cotations.

5. Taux de Change générés par le Système de Négociation

La présente section vous renseigne au sujet des Taux de Change.

- 5.1 Lorsque vous concluez une Transaction ou que vous passez des Ordres avec nous, tous les calculs sont réalisés dans la devise dans laquelle le Produit en question est libellé, la Devise de Référence du Produit, avant conversion dans votre Devise de Référence du Compte au Taux de Change et application à votre Compte.
- 5.2 Comme pour les Cours, le Taux de Change entre deux devises données est généré de manière électronique par le Système de Négociation et peuvent ne pas correspondre aux taux de change que vous constatez ailleurs (y compris les taux de change officiels et les deux devises sur notre Plateforme MetaTrader).
- 5.3 Si nécessaire, nous vous fournirons le Taux de Change utilisé pour convertir dans votre Devise de Référence du Compte des montants libellés dans une Devise de Référence du Produit.

6. Taille, rapidité et probabilité d'exécution

La présente section vous renseigne au sujet de la rapidité avec laquelle les Ordres sont exécutés par le Système de Négociation, de la probabilité d'exécution et de la taille des Ordres.

- 6.1 Les Ordres sont exécutés par le Système de Négociation de manière automatique et ne dépendent d'aucune intervention ou traitement manuel.
- 6.2 Le Système de Négociation exécutera, sauf dans un certain nombre d'exceptions, les Ordres dès que possible suivant leur réception. Le Système de Négociation n'exécutera les Ordres que durant les Heures de Négociation.
- 6.3 Les Ordres seront acceptés ou rejetés par le Système de Négociation, ou la modification des Ordres en Attente en fonction de leurs Attributs respectifs et de nos Conditions Générales, y compris en cas de dépassement de toute limite applicable et/ou si la Valeur de votre Compte ne suffit pas à couvrir votre Marge, lorsque votre Valeur de Compte est inférieure au Seuil de Liquidation applicable ou lorsque vous avez un Solde insuffisant pour payer toute Commission ou toute autre prime (selon le cas).
- 6.4 Si un Ordre est accepté par notre Système de Négociation, il existe néanmoins des circonstances empêchant ou affectant l'exécution d'un Ordre, par exemple si son exécution dépasse toute limite, si les restrictions du marché s'appliquent, lorsque votre Valeur de Compte est ou pourrait être insuffisante pour couvrir votre Marge, lorsque votre Valeur de Compte est inférieure au Seuil de Liquidation applicable ou dans toute situation visée à l'article 4.2.1 (« Accès à la Plateforme »), 8.2 (« Événements Fortuits »), à l'article 11 de l'Annexe 1 (« Opérations sur Titres, Cas d'Ajustements et Cas de Faillite ») de nos Conditions Générales.

- 6.5 Le Système de Négociation prendra automatiquement en compte la taille de vos Ordres au moment de l'exécution.

7. Clôture de vos Transactions en l'absence d'instructions de votre part

- 7.1 Il est des situations où tout ou partie de vos Transactions seront closes sans instruction de votre part. Ces situations interviennent lorsque la Liquidation du Compte intervient, celle où vous ne réduisez pas une Position en dessous de la limite applicable dans le délai correspondant spécifié par nos soins ou celle où nous exerçons nos droits à clôturer vos Transactions. Veuillez consulter nos Conditions Générales pour de plus amples renseignements.
- 7.2 Sauf dans le cas où la transaction est clôturée par vous ou par nous à l'avance, toute Transaction sera clôturée et réglée par le Système de Négociation automatiquement à l'heure et à la date d'expiration sur un Forward (et tout Ordre en Attente sera également annulé sur cette base).
- 7.3 Si votre Compte est inférieur au Seuil de Liquidation, le Système de Négociation déclenche une Liquidation Totale du Compte et clôture toutes les Transactions sur les Produits dont le cours est actuellement établi au cours en vigueur lorsque les ordres de liquidation sont reçus.

8. Instructions particulières

- 8.1 Vos Ordres ne peuvent être exécutés que sur le Système de Négociation et/ou à travers notre équipe Gestion Clients. Toute instruction d'exécuter votre Ordre sur une infrastructure d'exécution différente aboutira au rejet de votre Ordre.
- 8.2 Si vous nous donnez des instructions sur la façon d'exécuter votre Ordre, le respect de ces instructions peut nous amener à ne pas suivre les étapes définies dans la Politique d'Exécution des Ordres pour obtenir le meilleur résultat possible pour l'exécution de votre Ordre. Dans cette situation, notre exécution conformément à vos instructions sera réputée être la meilleure exécution.

9. Surveillance et révision

- 9.1 Nous surveillerons et réviserons régulièrement nos politiques, procédures et dispositions connexes afin d'assurer notre respect des obligations réglementaires et, le cas échéant, nous procéderons aux modifications requises.
- 9.2 Vous trouverez nos données plus récentes relatives à la qualité d'exécution sur notre Site Internet.